LE GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE (GHT)

Lille Métropole

Flandre Intérieure

BASES JURIDIQUES DES GHT

o Obligation issue de l'article 107 de la LOI n° 2016-41 du santé 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de

rationalisation des modes de gestion par une mise en commun des fonctions ou « Le GHT a pour objet de permettre aux établissements de mettre en œuvre une une offre de proximité ainsi que l'accès à une offre de référence et de recours ». par des transferts d'activités entre établissements. Dans chaque groupement, les établissements parties élaborent un projet médical partagé garantissant d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés de qualité. Il assure la stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, dans le but

o Décret d'application n°2016-524 du 27 avril 2016

CARTE D'IDENTITÉ DES GHT

- o Composé d'ES publics (possibilité d'Etablissements associés, partenaires, etc.).
- o Pas de personnalité morale
- o Basé sur une convention constitutive d'une durée de 10 ans, modifiable par avenants, comprenant 2 volets:
- Projet Médical Partagé (PMP), d'une durée de 5 ans
- Organisation et Fonctionnement + fonctions mutualisées
- o Une gouvernance ... avec des instances
- Surveillance Un ES support désigné à la majorité des 2/3 des Conseils de
- Un Comité Stratégique, un Bureau, Un Comité d'élus territoriaux, etc.

GHT

Organisation et fonctionnement

Gouvernance

tablissement Support

Omne Suraregue

Collège Médical

commission de Souis Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

omité des Usagers

Comité Territorial des Elus Locaux

Conférence Territoriale de Dialogue Social

> Fonctions Mutualisées

Système d'Information

Achats

Certification Conjointe

Ecoles et Instituts de Formation

Formation continuet développement Professionnel continue

PMP

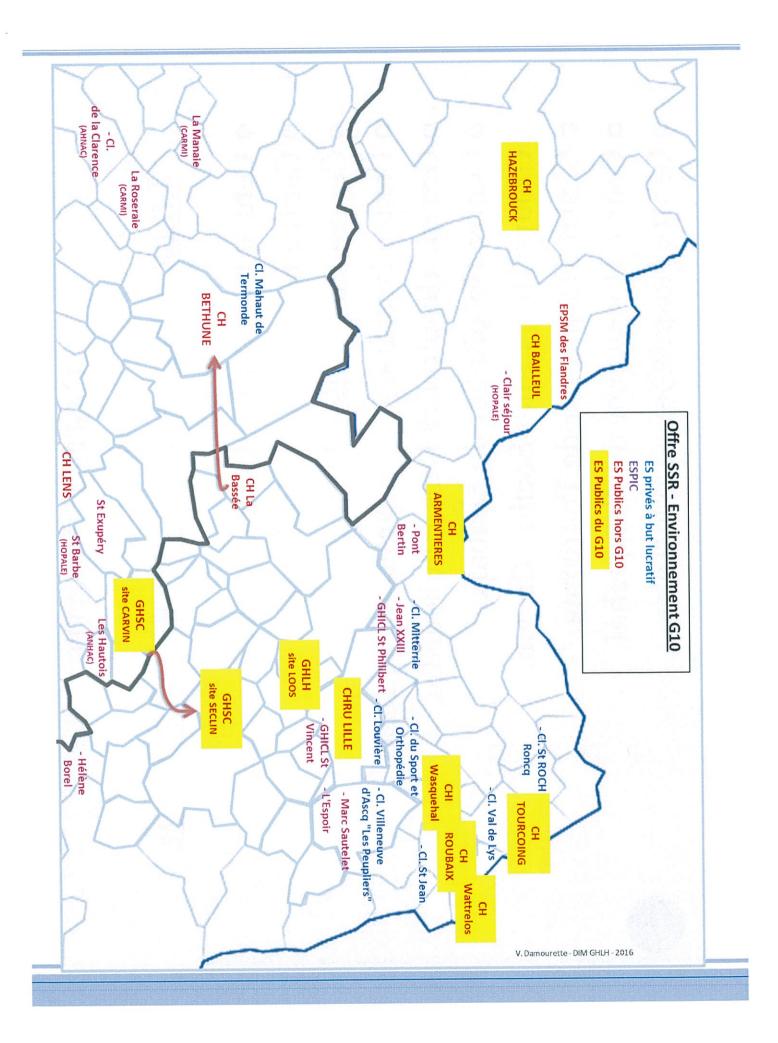
- Objectifs médicaux
- Objectifs amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- Organisation par filière d'une offre graduée
- Principes d'organisations des activités au sein de chaque filière, déclinés au sein de chaque ES
- Projet de biologie médicale
- Projet d'imagerie Médicale, y compris interventionnelle
- Projet de Pharmacie
- Organisation
- Rôle du CHU
- Suivi et Evaluation

LILLE MÉTROPOLE-FLANDRE INTÉRIEURE CARTE D'IDENTITÉ DU GHT

- o Centre Hospitalier d'Armentières,
- o Centre Hospitalier de Bailleul,
- o Centre Hospitalier d'Hazebrouck,
- o Centre Hospitalier Universitaire de Lille,
- o Groupe Hospitalier Loos Haubourdin,
- o Centre Hospitalier de Roubaix,

o Groupe Hospitalier Seclin - Carvin,

- o Centre Hospitalier de Tourcoing,
- o Centre Hospitalier de Wasquehal,
- o Centre Hospitalier de Wattrelos



CALENDRIER DE MISE EN PLACE

- o Pour le 1er juillet 2016, doivent être arrêtés:
- Nom ES support
- Partagé (et non le PMP définitif) Les grandes orientations du Projet médical
- Convention constitutive

Si pas ou si non satisfaisant:

 Pouvoirs d'injonction et de contrainte du DG de l'ARS

MÉTHODOLOGIE

GAM

Composition multiétablissements et pluriprofessionnelle

> Fréquence : tous les mercredis midis

Objectifs:
préparer, orienter
les travaux des
groupes

Groupes
professi
onnels

Directeurs
Présidents de
CME

Présidents de CSIRMT

Médecins DIM

MT

Régulièrement

Points

d'étape et échanges de points de vue

Groupes de travail par Discipline et juridique

Chirurgie Cardiologie Cancéro Imagerie

Imagerie SSR

Personnes Agées

réunion s par groupe (2 à 3 h)

Diagnostic, identification des enjeux et grandes orientation

Séminaires

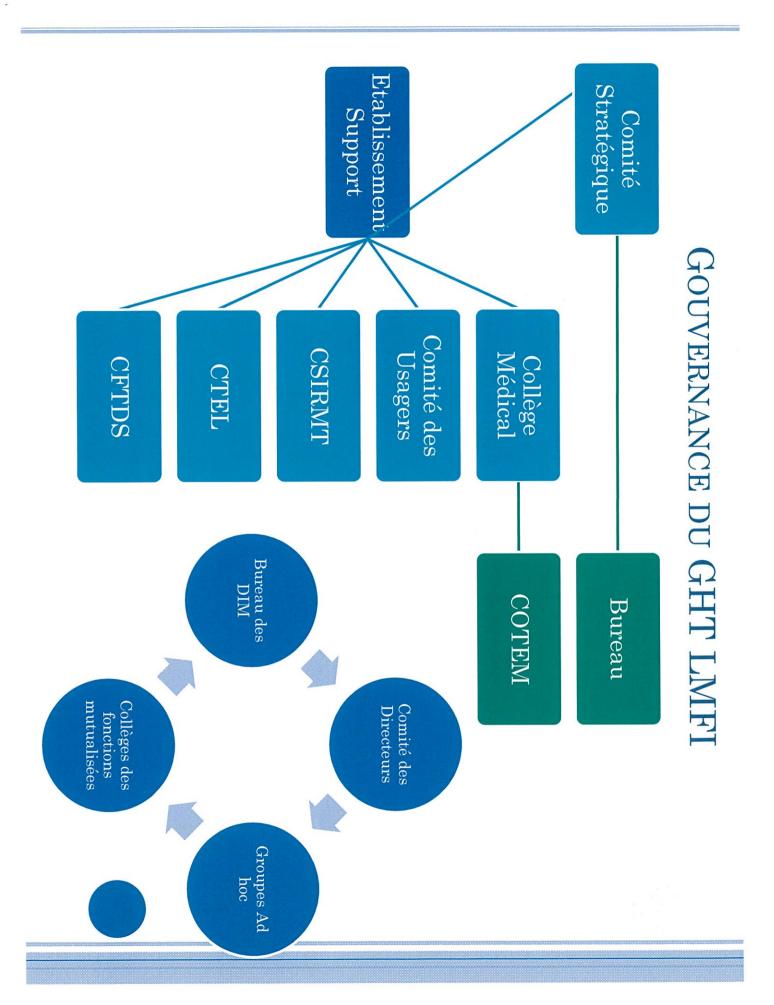
Composition
préfiguratrice
du Comité
Stratégique avec
Médecins DIM
et Médecins
rapporteurs par
discipline

séminaires

Points d'étape et validation PMP et Convention Constitutive

LA CONVENTION CONSTITUTIVE

- Personnalisée
- En lien avec les valeurs et principes de la Charte signée le 22 avril 2016
- Déclinaison prévue dans un Règlement Intérieur



LE COMITÉ DES USAGERS (CU)

• Composition

- 2 RU des CDU des chaque ES
- Directeur ES support (1) = Pdt
- Directeurs de chaque ES (9)
- 3 représentants élus du CM du GHT
- 3 représentants élus de la CSIRMT du GHT

• Rôle et missions :

- politique qualité et sécurité, réponses aux situations sanitaires Informer (Ccive, RI, PMP, PSP, rapport d'évaluation annuel, exceptionnelles)
- Emet des avis et propositions

Comité Territorial des Elus Locaux (CTEL)

o Composition

Membres de droit (prévus par les textes)

- Les maires des communes sièges de chaque établissement partie au groupement ou leur représentant dûment habilité à cet effet
- 0 Pour les établissements issus d'une opération de fusion, les maires des communes d'implantation des anciens sièges d'établissements, quand bien même ces communes ne sont plus les sièges juridiques des entités concernées
- Les Directeurs d'établissements parties
- Le Président du Comité Stratégique
- Le Président du Collège Médical
- Les représentants des élus des collectivités territoriales aux conseils d'administration des établissements ou services médico-sociaux parties.

Autres membres (ajouts proposés par les parties du GHT)

- Les Présidents des Conseils de Surveillance, lorsque ceux-ci n'ont pas la qualité initiale de maire
- 0 collectivité. Un représentant de la Communauté de Commune Flandre Intérieu Un représentant de la Métropole Européenne Lilloise, désigné au sein de cette
- 0 Deux représentants des usagers du CU du GHT, désignés en leur sein

Comité Territorial des Elus Locaux (CTEL)

oRôle et missions:

- Secrétaire de Election d'un Président et Vice-Président, accompagnés d'un
- objectifs du GHT garantir l'égal accès à des soins sécurisés et de qualité) via le rapport annuel d'activité Contrôler et évaluer les actions mises en œuvre (rappel
- Emettre des avis, des observations, des propositions.
- Demander des audits et des enquêtes si besoin
- renouvellement) en œuvre du PMP (y compris en cas d'avenants et de Etre informé de manière générale et notamment sur la mise
- Etre informé des avis des autres instances du GHT

CONFÉRENCE TERRITORIALE DE DIALOGUE SOCIALE (CTDS)

• COMPOSITION:

- Le président du Comité Stratégique, président de la conférence ;
- des établissements parties au groupement. Le nombre de sièges par organisation syndicale est égal au nombre de comités techniques representée Des représentants des organisations syndicales siégeant dans les CTE d'établissement distincts dans lesquels chaque organisation syndicale est
- Autres membres, avec voix consultative:
- Le président du collège médical ou son représentant
- Le président de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du groupement ou son représentant
- Les chefs d'établissement ou leurs représentants.
- 0 Pour chacun de ces membres, un suppléant est désigné/élu dans les mêmes conditions que le titulaire.
- 0 Les suppléants ne peuvent siéger qu'en cas d'empêchement des titulaires auprès desquels ils sont rattachés











Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille



Centre Hospitalier d'Armentières

MERCI DE VOTRE ATTENTION





CENTRE HOSPITALIER BAILLEUL



ET DEMAIN?

A partir du 1er juillet 2016 :

- Installation du GHT (publication, instances, etc.)
- Rédaction du règlement intérieur
- Engager le travail sur le projet de soins partagé
- Poursuite du PMP et travail à engager à partir du début pour les autres disciplines, à savoir:
- Périnatalité
- o Urgences et lits chauds
- Anesthésie-Réanimation
- Biologie
- Pharmacie
- Néphrologie
- Psychiatrie
- HAD

Pour le 1er janvier 2017:

- o PMP : déclinaison par filières des disciplines du PMP
- Plan d'actions achats
- o Compte de Résultat Prévisionnel Annexe (avec contributions)
- Pour le 1er Juillet 2017 = PMP et PSIP finalisés
- Pour le 1er janvier 2018 = schéma directeur du système d'info du GHT
- Pour le 1er janvier 2020 = comptes consolidés des ES + certification conjointe
- Pour le 1er janvier 2021 = le SI du GHT est opérationnel
- NB: ordonnances d'adaptation des règles comptables et budgétaires des ES, ide pour les marchés et modalités de fusions, etc.



PROJET MÉDICAL PARTAGÉ:

LES GRANDES ORIENTATIONS

- o Rappels des disciplines retenues en priorité lors du séminaire du 18 mars 2016:
- Cardiologie
- Chirurgie
- Cancérologie
- Imagerie
- SSR
- Personnes Agées
- o Rappels méthodologie suivie par chaque groupe
- Matrice Moff
- Données des DIM
- Brainstorming, etc.

ÉTABLISSEMENT PARTIE POUR JUIN 2016 RÔLES DES INSTANCES DE CHAQUE

- o Toutes: Directoire, Conseil de Surveillance, CME, CTE, CSIRMT, (CDU, CVS):
- Avis sur adhésion au GHT LMFI
- o Basé sur la Convention Constitutive et le PMP

o En particulier:

- Conseil de Surveillance = nomination ES support (délibération)
- CME = validation du choix d'un Collège Médical
- CDU = validation du choix d'un Comité des Usagers